

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
24 septembre 2026**

Présidence : M. David Millet

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 707 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027, entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté et annexé au présent préavis ;

Article 2 : **d'autoriser** la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département compétent pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 24 septembre 2026.

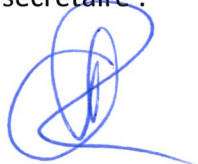
Le Président :



David Millet



La secrétaire :



Cosette Raposo